Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal. pa

Quinzième Année. — N° 8. Dimanche 28 Janvier 1900.

Prix du numéro 10 centimes. Bureaux: Rue de la Serre, 58.

LA FEDERATION HORLOGERE

ABONNEMENTS

	Un an:	Six mois:
Suisse	Fr. 6»—	Fr. 3»—
Union postale	» 12»—	» 6»—

On s'abonne a tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

ANNONCES

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne
» de l'étranger 25 » »
Minimum d'une annonce 50 cent.
Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Société intercantonale des Industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Bureau des Annonces: HAASENSTEIN & VOGLER, 32, rue Léopold Robert, CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger.

Une loi sur l'apprentissage dans le canton de Berne

La chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie a élaboré une loi sur l'apprentissage. C'est répondre à un besoin. Il s'agit de réglementer le travail des enfants mineurs et de rendre obligatoire le contrat d'apprentissage.

Analysons succinctement le projet de la chambre cantonale.

Qu'est-ce qu'un apprenti ?

Toute personne mineure, répond le projet, de l'un ou l'autre sexe, qui « entre en apprentissage chez un artisan, dans une fabrique, une maison de commerce, un établissement d'instruction publique ou de charité ». La loi ne s'appliquerait donc ni aux majeurs en apprentissage, ni aux mineurs employés chez un patron à un travail quelconque d'industrie ou de commerce, si ce travail n'avait pas le caractère d'un essai pratique en vue d'un perfectionnement.

Toujours d'après le projet de la chambre cantonale, on ne peut être apprenti avant l'âge de 15 ans révolus dans la carrière industrielle et avant 16 ans dans le négoce. Cette disposition nous paraît sujette à la critique. Du moment que l'école obligatoire va seulement jusqu'à 14 ou 12 ans, il semble anormal d'obliger les parents, qui veulent ou ne peuvent faire entrer leurs enfants dans une école secondaire ou dans une école professionnelle, à les laisser vagabonder pendant une année ou deux avant de leur faire apprendre un métier ou de les placer dans une maison de commerce.

Le contrat d'apprentisssge doit être fait par écrit entre le patron et la personne qui exerce l'autorité paternelle sur l'enfant à placer.

Les quatres premières semaines d'apprentissage sont considerées comme un temps d'essai réciproque, pendant lequel chaque partie est libre de renoncer au contrat. Passé ce délai, la convention peut encore être rompue, de la part de l'apprenti, dans le cas où le patron n'offre pas suffisamment de garantie au point de vue de la connaissance de son métier ou s'il s'est rendu à plusieurs reprises coupable d'un manquement grossier à ses devoirs envers le jeune ouvrier confié à ses soins. Le patron, qui résilie le contrat pour cause de cessation de commerce ou pour un motif analogue est tenu de fournir à l'apprenti un autre maitre capable pour la continuation de son apprentissage.

Le patron doit enseigner à l'apprenti, d'une façon graduelle et complète, le métier visé par la convention. Il doit le traiter convenablement et éviter de le surmener. Le projet de la chambre du commerce ne règle pas la question de la durée du travail, ni celle du repos dominical, mais il permet au gouvernement de décréter des prescriptions à ce sujet, d'accord avec les intéressés du même corps de métier.

Le patron est obligé de laisser à son apprenti au moins trois heures par semaine pour suivre un enseignement théorique, s'il en est donné un dans la localité ou dans un rayon de cinq kilomètres du domicile de l'apprenti.

L'apprenti doit à son maître obéissance et fidélité et il est tenu de ne pas divulguer les secrets de la maison. Cette disposition n'est-elle pas incomplète ? Quand le jeune ouvrier aura terminé son apprentissage, sera-t-il délié du secret professionnel ?

Tout apprenti doit subir, à la fin de son apprentissage, un examen ayant pour but de vérifier s'il a acquis les connaissances et l'habileté nécessaires pour exercer avec succès sa profession. S'il est reconnu apte, un diplôme lui sera délivré ; dans le cas contraire, il aura à passer un nouvelle examen. La Chambre de commerce pourra accorder des bourses aux apprentis qui, ayant montré des aptitudes spéciales, seront désireux de continuer à s'instruire et à se perfectionner.

Patrons et apprentis sont placés sous la surveillance d'une commission et passibles de diverses peines assez sévères, en cas d'infraction à la loi.

Les prescriptions de la loi sur les apprentissages sont d'ordre public, c'est-à-dire qu'on ne peut y déroger par convention, à moins que la loi elle-même n'autorise une dérogation. Il est vrai que le projet de la chambre du commerce et de l'industrie ne dit rien à cet égard, — peut-être à tort, car il faut toujours éviter les causes du procès — mais il est dans la nature même d'une loi sur les apprentissages d'être au-dessus de la volonté individuelle, sinon elle n'aurait guère de sens, car elle n'aurait pas de sanction.

La tendance de la loi élaborée par la Chambre bernoise du commerce et de l'industrie, dit *Le Pays*, est excellente. Aussi ne rencontrera-t-elle guère d'adversaires de principe. La protection des jeunes ouvriers est une réforme qui doit être sympathique à tout le monde. Pour l'industrie horlogère du Jura, une loi sur les apprentissages est devenue une nécessité et elle est réclamée aussi bien par les patrons que par les ouvriers. Cependant il nous semble que le projet de la Chambre du commerce aurait besoin d'une revision, peut être quant au fond qui ne nous paraît pas exempt d'esprit bureaucratique, en tout cas quant à la forme qui manque parfois de précision. Une loi vague et mal rédigée est une bonne aubaine pour les avocats, mais elle joue de fort mauvais tours au commun des mortels.

Les accidents du travail

Le docteur Reboul a donné le 20 décembre une conférence à l'Université populaire de Nimes sur les accidents du travail, dont nous reproduisons les principales idées d'après les notes relevées à l'audition même de cette intéressante causerie.

« Je veux vous parler des accidents du travail au point de vue chirurgical et hygiénique, laissant à d'autres le côté législatif de la question.

Tous ceux qui exercent un travail manuel peuvent devenir victimes de leur profession, 1° par des accidents inhérents à la profession elle-même ; 2° par l'imprévoyance ou les maladies qu'il serait possible d'éviter et provenant des habitudes qui nuisent à l'ouvrier, à sa famille et à son avenir.

Les accidents professionnels vrais sont dûs à l'exercice de la profession et sont indépendants de notre volonté. Il peut paraître utile de connaître les règles hygiéniques qu'on doit suivre pour éviter certains accidents et pour atténuer les conséquences des autres. Les contusions, plaies contuses, piqûres, écorchures, coupures, demandent un traitement fort simple. La plupart du temps, il n'y a rien à faire : c'est bien facile, mais peu de gens s'en contentent. N'écoutez pas ceux qui vous disent de mettre un vésicatoire ou des sangsues sur une plaie contuse : elles altèrent et infectent la peau et il peut alors survenir des complications graves par suite de l'infection de la partie blessée.

Appelé auprès d'une dame qui avait reçu un coup de pied de cheval, je prescrivis de

grands bains. On préféra appliquer des sangsues : un énorme abcès se forma et je dus faire des incisions profondes pour en triompher.

Qui d'entre nous ne s'est piqué avec un clou ou une écharde de bois ? Les piqûres mal lavées peuvent devenir le point de départ de souffrances très vives. Les panaris sont toujours causés par une infection. N'oubliez pas que les microbes décrits par Pasteur sont nos ennemis de tous les instants, et qu'il suffit d'une porte d'entrée telle qu'une piqûre pour les introduire dans nos tissus et les infecter. Quand vous vous piquez, faites saigner le plus possible, puis nettoyez la plaie à l'abri des poussières, et vous éviterez ces ennuis.

Les écorchures et les coupures doivent être soignées avec plus de minuties encore. Il faut laver la plaie à l'aide d'une solution antiseptique. Ne cautérisez pas. Quant aux accidents plus graves : écrasements, fractures, ils exigent des soins compliqués qui ne peuvent être donnés que par un médecin. Il ne faut pas écouter les conseils des uns et des autres, mais aller à l'hôpital ou chez un docteur : car des complications et le tétanos sont possibles. Préservez le plus que vous le pourrez les plaies des poussières, et ne les recouvrez jamais de toiles d'araignées qui renferment des colonies de bacilles du tétanos. Une dame allant à son mazet fut écorchée au genou par une roue de charrette. Le gonflement du genou s'étendit et gagna la cuisse : je fus obligé de procéder à l'amputation.

Quelques professions exposent à des accidents particuliers. Dans les abattoirs, fabriques de bougies, de savons, dans les tanneries, les ouvriers sont exposés au charbon. Le charbon débute par la sensation d'une piqûre d'abeille. D'autres ouvriers sont exposés au cancer de la peau. Les terrassiers, maçons, marbriers, sculpteurs, exposés aux poussières pierreuses de silex ou de grès, sont atteints d'eczémas, d'irritations de la peau. Il faut qu'ils prennent le soin de se laver les mains et l'avant-bras. Les poussières métalliques produisent l'irritation des bronches et de la bouche : il faut une aération parfaite des ateliers et ne jamais y prendre les repas.

Les ouvriers qui travaillent devant des feux, sont exposés aux brûlures. Beaucoup de ces accidents peuvent être évités par de simples précautions, par des lavages fréquents et surtout par l'abstention de tout excès alcoolique.

Il y a une complicité dangereuse dans tous les accidents du travail que je tiens à vous signaler. Partout, et en France aussi, les accidents du travail sont plus fréquents chez les ouvriers qui se laissent aller aux excès et aux habitudes alcooliques. Beaucoup d'ouvriers sont des alcooliques latents et inconscients. Cet alcoolisme latent et inconscient existe d'ailleurs dans toutes les classes de la société. Le résultat en est déplorable : diminution des naissances, augmentation de la mortalité, déchéance intellectuelle et morale de la France.

La plupart de ceux qui se trouvent dans ces conditions seront surpris de s'entendre appliquer l'épithète d'alcooliques ; elle leur convient cependant. Dans les plaies par arrachement, broyement, les guérisons se manifestent plus rapidement chez ceux qui ne sont pas alcooliques. L'alcoolisme chronique met le cœur et les poumons en mauvais état, et rend difficile l'emploi du chloroforme. Après une opération, le foie et les reins de l'alcoolique fonctionnent mal. Les plaies et les fractures se consolident plus lentement chez l'alcoolique que chez les individus tempérants. L'alcoolisme est donc une cause de mort pour autrui et pour soi-même et une aggravation en cas de blessures. Un grand nombre d'existences sont confiées à un seul : Or, les déraillements, les explosions, sont principalement dûs à ce fait que les hommes chargés de veiller à la sûreté de tous étaient sous l'influence de l'alcool.

Tout devient grave chez le blessé alcoolique : son sang est vicié, et la puissance de réagir manque chez lui. Il est également démontré que l'alcoolisme est nuisible au travail : il donne une excitation passagère, mais il n'augmente pas la capacité du travail.

Il est nuisible au travailleur parce qu'il avance l'âge et la déchéance physique, — parce qu'il amène le travailleur à gaspiller une partie de son salaire en dépenses superflues. Il restreint les dépenses nécessaires à l'alimentation de la famille. L'alcool ne réchauffe pas, ne nourrit pas, ne fortifie pas le corps fatigué. L'alcool est un agent de misère, de démoralisation et de servitude. Les socialistes combattent l'alcoolisme avec ardeur. En France, les socialistes et les philanthropes les plus éminents font une vigoureuse campagne contre l'alcoolisme.

En luttttant dans votre entourage contre l'alcoolisme, vous rendrez un véritable service à la France, qui a besoin de tous les dévouements. Quand l'heure des apéritifs et de l'absinthe ne réunira plus les hommes et les jeunes gens, la France aura fait un grand pas en avant et elle reprendra sa place à la tête des nations. »

Cette conclusion de la conférence du docteur Reboul, écoutée avec la plus grande attention, a été soulignée par les applaudissements unanimes des membres de l'Université populaire et n'a soulevé aucune contradiction.

Une loi contre le chômage

Du correspondant du *National Suisse* :

Le 18 février prochain aura lieu dans le canton de Bâle-Ville une importante votation populaire.

On sait que le Grand Conseil de ce canton, a élaboré une loi contre le chômage.

Le Gewerbeverein a aussitôt organisé une demande de referendum, qui a réuni 1283 signatures. Ce chiffre est suffisant pour obliger le gouvernement à soumettre le projet à la sanction du peuple.

L'assurance introduite par cette loi est un premier essai de législation cantonale en la matière. Le projet prévoit que les prestations de l'assurance commencent le cinquième jour de chômage. L'indemnité accordée à l'ouvrier qui souffre de la cessation du travail peut être servie pendant une durée de 70 jours. Cette indemnité quotidienne varie entre 70 centimes et un franc par jour. Elle peut être portée jusqu'à 2 francs si l'assuré à une famille qui subit aussi les conséquences du chômage.

Pour avoir droit à l'indemnité, l'ouvrier assuré doit verser régulièrement pendant une année au moins, une cotisation hebdomadaire se mouvant entre 2 ½ et 50 centimes, suivant la classe où il est rangé. La loi établit quatre classes de chômage, réglées sur l'importance du risque. Chacune de ces catégories est subdivisée à son tour, en quatre autres classes, déterminées par le montant des salaires.

Le patron de l'assuré est tenu, de son côté, de verser une cotisation de 10 ou 20 centimes par semaine.

On évalue à 63,184 fr. la somme annuelle que produira la cotisation des patrons, et à 87,179 fr. le produit de la cotisation des ouvriers. Total 150,363 fr.

Or, le budget de l'assurance prévoit une dépense annuelle de 163,580 fr. pour le service des indemnités. Donc déficit. Mais ici l'Etat intervint pour combler la différence. Une allocation annuelle de 30,000 fr. sera inscrite à son budget. Si cette subvention n'est pas entièrement absorbée par les besoins de l'assurance, l'excédent sera versé dans un fonds de réserve.

Quant aux frais d'administration, évalués à 15,000 fr. par an, ils seront entièrement supportés par l'Etat.

Telles sont les dispositions essentielles de ce projet novateur.

Le *Mercure*, organe de la société suisse des voyageurs de commerce, approuve cette tentative.

Par contre, à Bâle, elle semble se heurter à un sourd mouvement d'opposition. Le catholique *Volksblatt* fait campagne ici avec les artisans du Gewerbeverein. On remarque également que les ouvriers sont peu enthousiastes.

Cependant, les chefs du parti socialiste, notamment M. Wullschleger se prononcent avec énergie en faveur de ce projet de haute portée sociale.

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES BREVETS ENREGISTRÉS

Enregistrements.

Cl. 64, n° 18,776. 10 février 1899, 4 h. p. — Montre huit jours. — *Arnold Berger*, fabricant d'horlogerie, 41d, rue du Grenier, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Cl. 64, n° 18,777. 11 février 1899, 8 h. p. — Mécanisme de quantième. — *Paul Robert*, fabricant d'horlog., Morteau (Côte, Doubs, France). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Cl. 64, n° 18,778. 2 mars 1899, 8 h. p. — Calibre de montre. — *Fritz Retz*, fabricant d'horlogerie, 20, rue de la Serre, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Cl. 64, n° 18,779. 4 mars 1899, 8 h. p. — Dispositif de mise à l'heure. — *Louis van Bemmel*, Susteren (Pays-Bas). Mandataire : A Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Cl. 65, n° 18,780. 2 mars 1899, 8 h. p, — Régulateur de vitesse pour mécanismes d'horlogerie. — *Julien Aubert*, fabricant d'horlogerie, Sentier (Vaud, Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Cl. 65, n° 18,781. 7 mars 1899, 7 h. p. — Mécanisme perfectionné pour pendules et horloges électriques. — *Joseph Butcher*, mécanicien, 78 et 80, Cortlandt Street, Manhattan (New-York, Etats-Unis, A. du N.). Mandataire : A. Ritter, Bâle.

Modifications

Cl. 64, n° 16,961. 25 juillet 1898, 6 ¼ h. p. — Moteur perfectionné pour montres de poche. — *Charles Morlet*, fabricant, Billodes, 44, Locle (Suisse). Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève. Cession du 2 janvier 1900, en faveur de *Ernest Francillon & Co*, fabricants, St-Imier (Suisse). Man-

dataire : E. Imer-Schneider, Genève ; enregistrement du 6 janvier 1900.

Radiations.

Cl. 64, nº 2373. Cache-poussière incrusté aux mouvements de montres, genre « Boston ».
Cl. 64, nº 15149. Nouvelle raquette.
Cl. 64, nº 17741. Raquette de montre.

LISTE DES DESSINS ET MODÈLES

Dépôts

Nr. 6718. 11. Januar 1900, 9 Uhr a. — Offen. — 2 Modelle. — Kaliber für Taschenuhren (19 und 16 lign.). — Firma : *J. Roth Sohn*, Solothurn (Schweiz). Vertreter : Gottfr. Furrer, Biel.

Modifications.

Nr. 4353. 20. Mai 1897, 8 Uhr a. — 1 Modell. — Kaliber für Taschenuhren. — Firma : *Julien Gallet & Cie*, Chaux-de-Fonds (Schweiz). Vertreter : Gottfr. Furrer, Biel. Cession vom 13. Januar 1900, zu Gunsten der Firma : *Gallet & Cie*, Chaux-de-Fonds (Schweiz). Vertreter : Gottfr. Furrer, Biel ; registriert den 15. Januar 1900.

Prolongations

Nº 77. 21 décembre 1899, 7 ½ h. p. — (IVe période 1899/1904). — 1 modèle. — Ebauches de montres. — *Schœchlin & Cie*, Bienne (Suisse). Mandataire : Gottfr. Furrer, Bienne ; enregistrement du 15 janvier 1900.

Nº 1459. 21 décembre 1894, 8 h. a. — (IIIe période 1899/1904. — 1 modèle. — Calibre de montres. — *Jeanneret frères*, Saint-Imier (Suisse) ; enregistrement du 8 janvier 1900.

Nº 4752. 27 novembre 1897, 7 ¾ h. p. — (IIe période 1899/1902). — 1 modèle. — Cadran avec portrait. — *J. Herman*, Alexandrie (Egypte). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds ; enregistrement du 9 janvier 1900.

Principauté de Monaco

Cette principauté étant placée sous le régime des douanes françaises, et les agents de l'administration française étant chargés des perceptions, les montres introduites dans cette principauté sont soumises, en ce qui concerne le contrôle, au même régime que celles importées sur territoire français.

Observation des chronomètres

Le Conseil d'Etat, vu le règlement concernant l'observation des chronomètres à l'Observatoire cantonal et la distribution des prix aux meilleurs chronomètres présentés aux concours annuels, a décerné comme suit pour l'exercice 1899, les prix institués par le règlement :

I. Prix général de fr. 200, à l'Association ouvrière, au Locle.

Classe A. — Chronomètres de marine.

II. Prix de fr. 200, à M. Paul-D. Nardin, au Locle.
III. Prix de fr. 150, à M. Paul-D. Nardin.

Classe B. — Chronomètres de poche.

IV. Prix de fr. 130, à l'Association ouvrière au Locle.
V. a. Prix de fr. 120, à M. Paul Ditisheim, à la Chaux-de-Fonds.
V. b. Prix de fr. 120, à M. Paud-D. Nardin, au Locle.
VI. a. Prix de fr. 110, à M. Paul-D. Nardin.
VI. b. Prix de fr. 110, à M. Paul-D. Nardin.
VI. c. Prix de fr. 110, à M. Paul Ditisheim.

Classe C. — Chronomètres de poche.

VII. Prix de fr. 100, à M. Paul Ditisheim.
VII. Prix de fr. 80, à l'Association ouvrière.
XI. Prix de fr. 60, a l'Association ouvrière,
X. Prix de fr. 30, à l'Association ouvrière.

Prix décernés aux régleurs.

Pour le réglage des chronomètres couronnés :

Fr. 30 à MM. H. Rosat et A. Bourquin, au Locle.
Fr. 25 à MM. H. Rosat et A. Bourquin.
Fr. 20 à M. Charles Rosat au Locle.
Fr. 18 à M. U. Wehrli, à la Chaux-de-Fonds.
Fr. 18 à MM. H. Rosat et A. Bourquin.
Fr. 15 à MM. H. Rosat et A. Bourquin.
Fr. 15 à MM. H. Rosat et A. Bourquin.
Fr. 15 à M. U. Wehrli.
Fr. 10 à M. U. Wehrli.
Fr. 8 à M. Ch. Rosat.
Fr. 6 à M. Ch. Rosat.
Fr. 5 à M. Ch. Rosat.

La hausse du charbon

Sur les conséquences de la possibilité de la durée de la crise du charbon, on lit dans la Revue financière du *Temps* : « Les optimistes exposent que depuis quarante ans, il y a eu trois ou quatre crises plus ou moins intenses; ils citent, notamment, celle qui a suivi la guerre de 1870 jusqu'en 1874 et qui a été déterminée autant par l'épuisement des stocks que par les réfections et les augmentations de matériel ; ils objectent qu'après trois ou quatre ans d'effervescence, les charbons sont revenus aux bas prix cotés antérieurement ; ils concluent qu'il en sera de même encore cette fois.

Les pessimistes font observer que la hausse actuelle est plutôt le résultat d'un ordre de choses destiné à durer que de circonstances temporaires. Il est exact, disent-ils, que le tonnage de la fonte employée, dans les constructions de toute nature, a doublé depuis la dernière grande crise houillière et que l'extraction des minerais de fer, par exemple, qui se chiffrait à moins de 3 millions de tonnes dans la période de 1873 à 1877, a été pour 1898 de près de 5 millions de tonnes. Comme conséquence, le traitement de ces minerais et la conversion des fontes et fers en engins industriels ont exigé des augmentations proportionnelles de charbon et de coke métallurgique ou autre.

Mais encore faut-il se demander si ces besoins une fois satisfaits, les chemins de fer et les tramways construits, le matériel des usines refait ou transformé d'après des procédés nouveaux, il n'y aura pas la pléthore, la plénitude de combustible, qu'impliquent les diminutions de besoins !

Il convient de peser la valeur de ces deux opinions différentes, de faire la part de nos besoins nouveaux momentanés et celle des besoins nouveaux permanents. La guerre du Transvaal que l'on suppose avoir exercé et exercer encore une influence considérable sur la hausse du prix du charbon, n'aura qu'un effet temporaire. D'ailleurs, la hausse des charbons a commencé à se produire il y a deux ans. A ce moment, il n'était pas question de la guerre sud-africaine.

De cet ensemble de considérations résulte une observation pratique, c'est que tous les placements reposant sur l'industrie métallurgique et fondés en général sur l'emploi du charbon, doivent baisser dans une certaine mesure, car les industries ne peuvent avoir la prétention de hausser leur prix de vente dans la proportion de la hausse du combustible, quelques-unes, d'ailleurs, ne le peuvent pas, parce qu'elles sont tenues par leurs cahiers des charges. Par contre, tous les placements basés sur l'extraction de la houille doivent jouir d'un taux de capitalisation plus avantageux que par le passé, et d'autant plus réduit qu'ils ont un caractère de placements fonciers d'une durée considérable.

Nouvelles diverses

Grève à l'Exposition. — Les charpentiers des constructions de l'Exposition ont cessé le travail vendredi, demandant une augmentation de salaire. On ne croit pas que la grève prenne une grande importance.

Télégramme du 22 janvier. La communication télégraphique est interrompue avec toutes les villes des Etats-Unis de Colombie au-delà de Buenaventura. — Télégramme du 24 janvier. La compagnie Eastern Telegraph annonce que d'après un avis du Postmaster general à Pretoria, tous les télégrammes privés pour la République sud-africaine sont arrêtés.

Patentes des voyageurs de commerce. — Le Conseil fédéral a décidé qu'à l'avenir tous les jugements et toutes les décisions des autorités cantonales en matière des patentes de voyageurs de commerce seraient soumis au Département fédéral du commerce et de l'industrie, sitôt après leur publication.

La production de l'acier dans le monde a été, pour 1898, très supérieure à celle des années précédentes, même les plus favorables. Le chiffre total — 24 millions 127,000 tonnes — fait ressortir une augmentation de près de 800,000 tonnes.

Ce sont les Etats-Unis qui viennent en tête avec 8,900,000 tonnes d'acier, soit plus de 37 % de la production globale. Viennent ensuite les usines de la Grande-Bretagne, 4,600,000 tonnes ; l'Allemagne, 5,700,000 ; la France, 1,400,000 ; la Russie, 1,100,000 ; l'Autriche, 880,000 ; la Belgique, 650,000 ; la Suède, 270,000 ; l'Espagne, 190,000 et les autres pays ensemble 489,000.

La puissance économique de l'Angleterre ne sera-t-elle pas affaiblie par la guerre du Transvaal ? N'est-elle pas, en effet, la grande transformatrice des matières premières, le coton, la laine, le sucre brut, puisqu'elle possède, en énorme quantité, la force motrice de toute manufacture, le charbon ? Et la crise du charbon n'engagera-t-elle pas les producteurs de ces matières à leur transformation sur place par des forces plus économiques, telles que les moteurs hydrauliques. C'est une révolution économique que l'on peut prévoir, sans la prédire.

Rapport sur le commerce français avec Shanghaï, publié par M. Bezaure, consul général de France en cette ville. Il résulte de ce rapport que le chiffre des affaires traitées par les grandes maisons françaises de commerce, s'élève à 35 millions de francs par an. 27 millions sont affectés à l'achat de soies et déchets de soies, et 8 millions environ à l'achat des autres matières premières telles que cuirs, peaux, tresses de paille, musc, ramie, etc.

Il est certain que bientôt, ce chiffre d'affaires augmentera encore considérablement, et qu'il y aura à bref délai à Shanghaï, des maisons françaises pouvant rivaliser avec les premières « firms » de la place.

Cote de l'argent

du 27 Janvier 1900

Argent fin en grenailles . fr. 105.50 le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107.50 le kilo.

Journal „La Fédération horlogère suisse“

Bureau des Annonces: HAASENSTEIN & VOGLER, 32, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds et succursales en Suisse et à l'étranger

Tarif des annonces-réclames de l'horlogerie et des industries annexes

Trois trente-deuxièmes de page

Pour paraître	une	fois		fr. 6.—
»	»	3	»	» 15.—
»	»	6	»	» 27.—
»	»	12	»	» 44.—
»	»	26	»	» 62.—
»	»	52	»	» 87.—

Trois seizièmes de page

Pour paraître	une	fois		fr. 12.—
»	»	3	»	» 30.—
»	»	6	»	» 54.—
»	»	12	»	» 85.—
»	»	26	»	» 120.—
»	»	52	»	» 160.—

Trois soixante-quatrièmes de page

Pr paraître	une	fois		fr. 3.—
»	»	3	»	» 7.50
»	»	6	»	» 13.50
»	»	12	»	» 22.50
»	»	26	»	» 33.—
»	»	52	»	» 49.—

Tarif de la demi-page entière

Pour paraître	**une**	**fois**		**fr. 32.—**
»	»	**3**	»	» **80.—**
»	»	**6**	»	» **144.—**
Pour paraître	**12**	**fois**		**fr. 228.—**
»	»	**26**	»	» **310.—**
»	»	**52**	»	» **420.—**

Un quart de page

Pour paraître	une	fois		fr. 16.—
»	»	3	»	» 40.—
»	»	6	»	» 72.—
»	»	12	»	» 114.—
»	»	26	»	» 155.—
»	»	52	»	» 210.—

Un huitième de page

Pour paraître	une	fois		fr. 8.—
»	»	3	»	» 20.—
»	»	6	»	» 36.—
»	»	12	»	» 57.—
»	»	26	»	» 80.—
»	»	52	»	» 108.—

Un seizième de page

Pour paraître	une	fois		fr. 4.—
»	»	3	»	» 10.—
»	»	6	»	» 18.—
»	»	12	»	» 29.50
»	»	26	»	» 42.—
»	»	52	»	» 61.—

Un rente-deuxième de page

Pr paraître	une	fois		fr. 2.—
»	»	3	»	» 5.—
»	»	6	»	» 9.—
»	»	12	»	» 15.—
»	»	26	»	» 22.—
»	»	52	»	» 33.—

Un soixante-quatrième de page

Pour paraître	**une**	**fois**		**fr. 1.—**
„	„	**3**	„	„ **2.50**
„	„	**6**	„	„ **4.50**
„	„	**12**	„	„ **7.50**
„	„	**26**	„	„ **11.—**
„	„	**52**	„	„ **16.50**

Les annonces se rapportant à des offres ou demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie sont insérées à moitié prix du présent tarif.

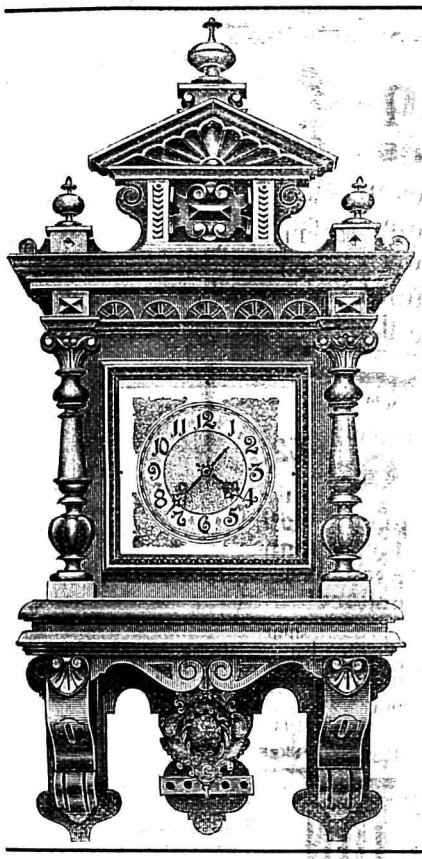

FABRIQUE DE PENDULES

Angenstein

près Bâle

(Station du Jura-Simplon AESCH)

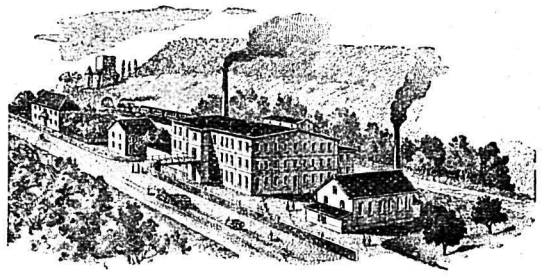

Régulateurs à poids et à ressorts

de tous genres et grandeurs

Produits de première qualité **Mouvements massifs** Installations mécan. modernes

SPÉCIALITÉ : Régulateurs avec sonnerie Victoria, Pat. Tfirck, à demi-heure et à quart

82 **Seul fabricants concessionnés en Suisse.** (H. 317 C.)

Demandez Catalogue et Prix-Courant

Point de vente au particulier.

Calibre déposé
Verre et savonnette 12 à 20 lig.

Rouage silencieux

HORLOGERIE

soignée et compliquée

Spécialité de grande sonnerie

système perfectionné et breveté

16112 ✠ **18543**

simple ou avec toutes les complications, soit :

Carillons, chronographe, chronographe compteur, rattrapante quantième simple ou perpétuel, automates.

H 186 C Fonctions irréprochables. 39

CÉSAR RACINE

2, Avenue du Nouveau Collège, 2

LOCLE (Suisse)

Médaille d'or, Exposition nationale suisse Genève 1896

G. BRAILLARD

FABRICANT

58, Rue Léopold Robert **CHAUX-DE-FONDS** Rue Léopold Robert, 58

Horlogerie en qualité soignée

Montres fantaisie en tous genres

5 à 10 lignes cylindre | 6 à 14 lignes ancre

Modèles nouveaux

Ciselés. - Repoussés. - Emaux. - Peintures. - Châtelaines. - Boules, etc.

Répétitions, Chronographes et Chronomètres à ancre

Toujours un stock de 4 à 500 pièces décorées prêtes à être livrées aux clients.

Toute commande est exécutée à très bref délai.

Réglages des montres dans trois positions 5432

Récompense Médaille d'or, Genève 1896

LA MARINE

Compagnie d'assurance des risques de transport

Fondée à Londres en 1836

Capital Fr. 25.000.000 — Réserve Fr. 14.375.000

Assurance du transport de valeurs et de marchandises, par terre et par eau, par polices spéciales, d'abonnement et en bloc. — Assurances de corps de bateaux à vapeur. — Assurances de voyages.

Par son ancienneté et la puissance de ses capitaux, la Cie la MARINE offre à ses assurés les sécurités les plus complètes.

Elle traite toutes assurances de transport aux conditions

les plus libérales.

Prière de s'adresser pour tous renseignements au Directeur de la Succursale suisse,

M. Alfred Bourquin, à Neuchâtel

ainsi qu'aux agents principaux. 5435

PAUL DITISHEIM, 11, RUE DE LA PAIX, A LA CHAUX-DE-FONDS

FABRIQUE EN TOUTES GRANDEURS LA MONTRE CYLINDRE OU ANCRE POLIE — LA MONTRE DE PRÉCISION ACCOMPAGNÉE DU BULLETIN DE MARCHE DES TROIS CLASSES DE L'OBSERVATOIRE.

LA MONTRE FANTAISIE ET SPÉCIALEMENT LA PIÈCE MINIATURE DEPUIS 4 LIGNES, DÉCORÉE EN GRAVURE, CISELURE, PIERRES FINES ET TOUTES LES COMBINAISONS DE L'ÉMAIL. 11

A CHAQUE SAISON, MODÈLES NOUVEAUX EN CHATELAINES. — BOUTONS-ROSETTES, BAGUES ET TOUTES APPLICATIONS DE L'HORLOGERIE AU BIJOU. — CALOTTES-MONTRE POUR BRACELETS — PETITES PIÈCES A BOITE BRUTE, PRÊTES POUR LE DÉCOR.

DERNIÈRES RÉCOMPENSES: MÉDAILLE D'OR, GENÈVE 1896 — HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY INTERNATIONAL, BRUXELLES 1897 — DOUZE PRIX DE RÉGLAGE AUX CONCOURS CHRONOMÉTRIQUES 1895, 1897, 1898, A L'OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL; PRIX GÉNÉRAUX DE 1897 ET 1898.

ETUDE CHARLES COLOMB

AVOCAT ET LICENCIÉ EN DROIT

41, Rue Léopold Robert, 41

LA CHAUX-DE-FONDS

Consultations sur Marques de fabrique.

H 133 C 36

ATELIER DE DORURES

Dorages en tous genres

ALBERT VON BERGEN

SOLEURE

H 185 C Spécialité de Dorages soignés 40

FABRIQUE D'HORLOGERIE

MAISON FONDÉE EN 1854

LOUIS MULLER & Cie

MARQUES DE FABRIQUE

MARS — OIDO

SPÉCIALITÉS

NOUVEAUTÉS

FANTAISIE

Adresse Télégraphique MEUNIER - BIENNE

TÉLÉPHONE

BIENNE

SUISSE

L'INDICATEUR DAVOINE

Indicateur général de l'Horlogerie Suisse et Limitrophe

55me Année **1900** 42me Edition

★ vient de paraître ★

S'adresser à l'éditeur 6070

Agence WOLFF

2, Promenade LA CHAUX-DE-FONDS Promenade, 2

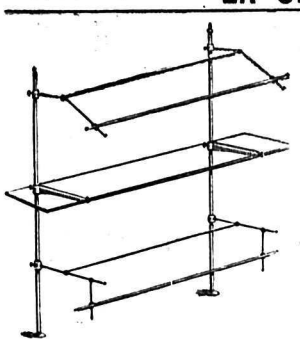

Installation de devantures et magasins

pour toutes branches de commerce

La plus ancienne maison pr cet article en Suisse. — Longues années d'expérience. — Modèles déposés. — Projets et devis à disposition. — Enseignes en émail et autres. — Lettres en zinc doré. — Montage de stores en tous genres. 5355

Suter-Strehler & Cie
ZURICH, Löwenplatz

Fabrique mécanique de meubles en fer et manufacture de treillis

---

Quelle fabrique

fournit l'article 15 lignes ancre

Rem. qualité courante, fidèle, procédés mécaniques, à petites secondes, boîtes métal, acier et argent? Adresser tous les détails, descriptions et derniers prix par quantités à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**, sous chiffre **U. 325 C.** 81

Récompensé à l'Exposition spéciale de bijouterie, Pforzheim 1893

Stefan Grötz, Pforzheim (Allemagne)

Fours universels Grötz

Fours à faire, à recuire et à souder le plaqué. Fournaises pr émailleurs, fours pr essayeurs. Fours pr souder. Fourneaux pr fondre. Fours à recuire tous les métaux. Fourneaux pr sécher. Appareils pr collorer, etc., tous chauffables au coke et au gaz. 77

Tous les fours sont exécutés en diverses grandeurs, sous garantie, transportables, complets et prêts à l'usage. Plus de 700 fours sont déjà en usage.

Un grand catalogue illustré, des dessins et devis sont toujours à disposition.
Références de premier ordre.

Grand assortiment de **Moufles** 1re qualité en toutes grandeurs.

VOL AVEC EFFRACTION

Union suisse, Cie générale d'assurances

(H 230 X) *Agents dans les principales localités.* 42

Renseignements et prospectus à disposition.

JULES ARNOULD, ST-IMIER

(SUISSE)

Spécialité de fonds de boîtes

84 Grande variété de sujets nouveaux H 473 J)
en peintures couleurs demi-fiinqués, d'après photographie,

Spécialité pour genre Roskopf
boîte argent, acier et métal, etc.

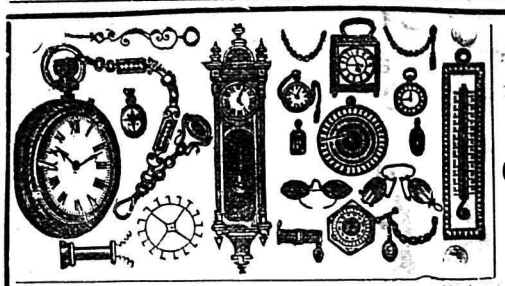

Impression soignée de Prix-Courants et Albums illustrés
pour l'HORLOGERIE
(Grande expérience)
Clichés d'articles courants
à disposition
Clichés nouveaux
(Spécialités)
d'après n'importe quel procédé
à prix très modérés.

Imprimerie Artistique **R. HAEFELI & Cie**
14, Rue Léopold Robert, 14 CHAUX-DE-FONDS

GROS

Commerce d'Horlogerie en tous genres

T. TONINI & Ce
RIMINI (Italie)

Maison fondée en 1890 avec voyageurs pour toute l'Italie

SEMPRINVITTO INVINCIBILE

Marca privilegiata

CHRONOMÈTRES LIP

Montres de Précision Françaises 9, 11, 16, 18 et 19 lig.

MICROMÈTRES LIP 5898

Pièces de haute précision avec et sans Bulletin de l'Observatoire officiel de Besançon.

En tous genres de boîtes et pour tous pays.

E. LIPMANN, à Besançon

Achille Hirsch

21, Rue Daniel JeanRichard, 21
CHAUX-DE-FONDS
(Suisse)

livre aux prix les plus avantageux tous les articles en

Plaqué Or et Métal
Electroplated

Specialités pour l'Exportation

Nouveautés en tous genres

5415

NEUKOMM & MONTANDON

à St-IMIER (Berne) et GRANGES (Soleure)

Usines outillées spécialement pour la fabrication :

1° du **plaqué or sur tous métaux** pour l'**horlogerie** et la **bijouterie** ;

2° des **pendants**, des **couronnes** et des **anneaux en tous genres, toutes formes et tous titres, pour tous les pays d'Europe et d'outre-mer** ;

3° des **Lunettes refrottées or sur argent (500 Etampes)** ;

4° de la **Soudure argent pour monteurs de boîtes**, forte, tendre et extra-tendre, préparée par alliages spéciaux.

Maison renommée pour la qualité et la bienfacture de ses produits et la rapidité de ses livraisons.

Prix très réduits établis d'après la qualité à laquelle ils se rapportent.

Spécialités : **Assortiments lentilles, ovales, cylindriques**, etc., etc.

Couronnes et anneaux pour Allemagne, Belgique, Suède, Autriche, Russie, Italie, Espagne, Portugal, Angleterre, Amérique du Sud, Inde, Chine, Japon.

Assortiments acier cylindriques et ovales, avec couronnes et anneaux plaqué or rouge, rose et jaune, en trois qualités.

Assortiments dits Roskopf, en **argent, acier** et en **métal argentan ff. sur jauges spéciales**, depuis la qualité la plus soignée à la qualité la plus courante.

Nos anneaux en plaqué or pour montres argent-galonné et acier, munis de notre marque de fabrique N. M. sont, quoique à un prix bas, garantis sur facture ; leur qualité s'est acquise une légitime réputation dans l'industrie horlogère et ils sont de plus en plus demandés sur les montres par les acheteurs étrangers. 4970

TÉLÉPHONE

F. WEBER-OECHSLIN & FILS

Fabrique de boîtes OR, ARGENT et GALONNÉ par procédés mécaniques perfectionnés

Usine modèle à vapeur. — Maison fondée en 1857

STEIN s/Rh. (Schaffhouse) Suisse

Téléphone. *Adresse télégraphique :* **Weber, Stein s/Rh.**

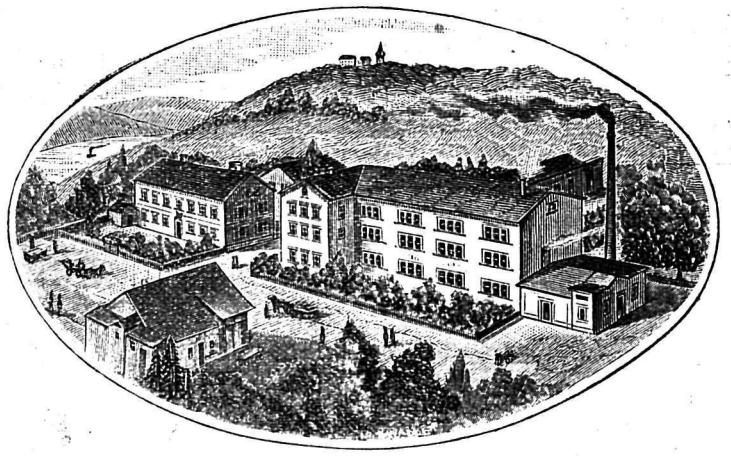

Boites argent et galonné en tous genres et pour tous pays, **brutes et finies.**

Boites **OR et argent** toutes finies, prêtes à recevoir les mouvements, faites sur mouvements interchangeables américains (Waltham, Elgin), anglais et suisses.

Ateliers de faiseurs de secrets, emboiteurs, posage de couronnes et glaces, graveurs, guillocheurs, polissage et finissage dans la fabrique.

Entreprise de décorations, polissage et finissage de boîtes.

Au désir du client on se charge de l'emboitage des mouvements interchangeables dans les boites or et argent manufacturées dans nos établissements.

Exportation dans tous les pays du monde. 5979

Qualité réputée. «» Prix modiques.

Correspondance en langues française, allemande et anglaise.

Ancienne maison JULIEN BOURQUIN, fondée en 1841

FERDINAND BOURQUIN, successeur, à ST-IMIER (Suisse)

CHRONOGRAPHES SIMPLES ET A COMPTEURS DE MINUTES
COMPTEURS DE SPORT 14

Spécialité : **La Populaire,** excellente montre civile en 13, 16, 18, 19 et 22 lig. ancre, à verre et savonnette.

Qualité garantie. Demander prix-courant détaillé. Prix modérés.

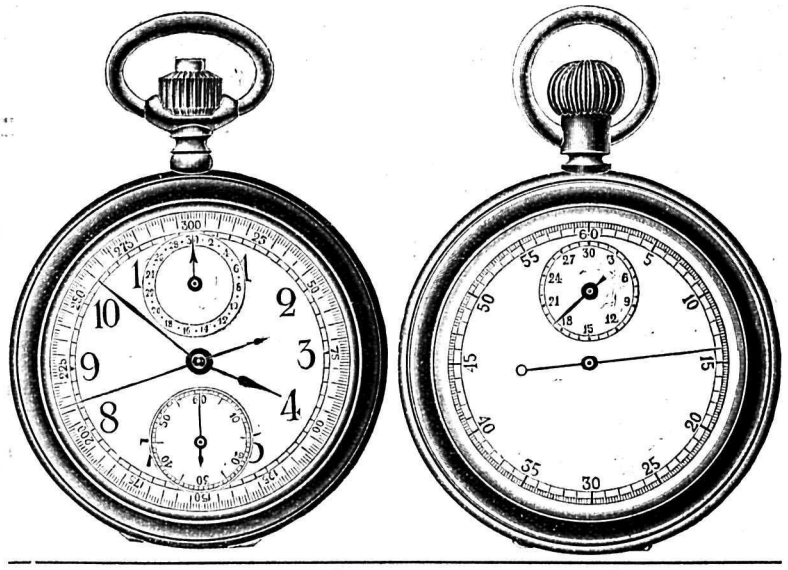

Fabrication d'horlogerie pour tous pays

JULES JUNOD, SONVILLIER (SUISSE)

Montres or, argent, acier et métal

Remontoirs de 9 à 19 lig., Cylindre 5441

Spécialité de fantaisie, cœurs, carrées, feuillages et octogones, etc.

en 10 et 11 lignes, or, argent et acier.

FABRIQUE DE BALANCIERS
cylindre et ancre (façon vis) H328C
G. SCHNEEBERGER
GRANGES (Soleure) 78

On demande
un bon
contre-maître
pour une fabrique de machines-outils pour l'horlogerie et autres industries.

S'adresser sous **E 835 L** à l'agence de plublicité **Haasenstein & Vogler, Lausanne.** 83

Visiteur
d'ébauches

énergique, ayant de l'expérience et de la pratique, connaissant bien l'outillage, **est demandé** dans une fabrique de montres genre bon courant.

Adresser offres sous chiffres **V 326 C** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 80

LAPIDAIRE

On offre à vendre 1 grand lapidaire système Thum, n'ayant pas servi; diamètre de la meule 40 c/m: 4 meules de rechange en diamantite et éméri ; posage à bascule et à ressort : 24 plaques de posage ; les 2 renvois.

Bonne occasion. 79

L'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds** indiquera. H 327 C

FABRICATION D'HORLOGERIE SOIGNÉE
AMÉDÉE GIGON
3, Rue de l'Etoile, 3
La Chaux-de-Fonds

Montres fantaisies en tous genres pour dames, ancre et cylindre, depuis 5 lignes, décors riches et variés, joaillerie, émaux, ciselure, peinture, etc., haute nouveauté !

Spécialité de pièces ancre depuis 6 lignes avec et sans boîtes. (H-1295-C 5977

Pourgue ET ESTAMPES POUR HORLOGERIE 66 rue Léopold Robert A. WALLER
(H 145 C) 37

Fabrication de timbres
pour répétitions 1/4 et minutes, grandes sonneries, carillons et réveils, trempés ou non trempés, égrenés ou par séries en toutes grandeurs. 6042
Ouvrage prompt et soigné et à prix modérés.
S. CHAPPUIS-BUHLER
Grande Rue 18a **Ponts-de-Martel** Grande Rue 18a

DÉCORATION
de fonds de montres
genres soignés

Grand choix de brillants, roses,
Perles et toutes pierres couleurs fines
BIJOUTERIE
A. HUMBERT-DROZ
joaillier-sertisseur
Rue de la Paix, 3
La Chaux-de-Fonds
(H 170 C) TÉLÉPHONE 38

BUREAU INTERNATIONAL DE BREVETS D'INVENTION
GENÈVE SUISSE
E. JMER-SCHNEIDER
Ancien élève de l'école polyt. fédérale. Délégué de la Confédération Suisse aux conférences de Paris de 1878 & 1880 pour la protection de la propriété industrielle. Maison fondée en 1877.

AUGSTE REYMOND
TRAMELAN

Fabrication d'Horlogerie
en tous genres et pour tous pays

Spécialité :
Genres allemands, hollandais et belges
bon-courants 5809

Prix très avantageux

HORLOGERIE COMPLIQUÉE GARANTIE
Spécialité de Répétitions
avec toutes les complications
or, argent et acier
Nouveau système solide pour la sonnerie
BREVET N° 17270 35
Assortiment de pièces égrenées
Henri Grobéty fils
Rue Jaquet-Droz, 12, **Chaux-de-Fonds**
— TÉLÉPHONE —

Cadrans à cartouches, **à bosses**
Brevet +11024
Fabrique de cadrans métal et argent tous genres
LOUIS JEANNERET, Chaux-de-Fonds
4, Rue de la Balance, 4 5438

Peaux de veau chamoisées
IIe Qualité
bien polies, teintes en noir, pour **brosses à montres** et **plaques à polir,** offre dep. Mk. 42 la douzaine (H. 49 393) 2
JULIUS MICHEL
Wetzlar (Allemagne)

Fabrique de Gaînerie
Etuis en tous genres pour montres, bijouterie et orfèvrerie
Etuis pour outils d'horlogerie
Echantillons sur demande
Marmottes soignées. Exportation
Chs Guyot fils
Temple Allemand, 63
La Chaux-de-Fonds
67 Téléphone (H-264-C)

Machine à tailler automatique
système Junker, neuve, a servi 1 mois, à vendre faute d'emploi. On offre de la donner à l'essai.

S'adresser agence de publicité Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. (H 141 C) 29

Exposit. Paris 1900
A vendre
Plusieurs montres, chronomètres verre et savonnettes et répétitions minutes, chronographe compteur Ire qualité. 64

Offres sous Rc 453 X à **Haasenstein & Vogler, Genève.**

On demande un
Contre-maître
ou
Visiteur d'ébauches
sérieux et énergique, capable de bien surveiller la fabrication complète de l'ébauche, bien au courant de l'outillage, tours fraises, forêts Tarrauds et ayant déjà rempli une place analogue. 58

Entrée au plus tôt possible.

Adresser les offres s. **X 270 J** à l'Agence de Publicité **Haasenstein & Vogler, St-Imier.**

Fabrication d'Horlogerie
en tous genres (H 193 C)

SPÉCIALITÉS POUR
l'Allemagne et la Belgique
Montres boutonnières
Montres fantaisie acier
de tous styles 44

-- Alcide Barfuss --
Chaux-de-Fonds

Un jeune homme
sérieux, bien au courant, cherche à se placer dans une maison de vente d'outils et fournitures d'horlogerie. Bonnes références.

Prière de s'adresser sous chiffres **H 171 P** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Porrentruy.** 43

Une fabrique d'Ebauches
demande
un mécanicien
de toute confiance, capable et actif, bien au courant de l'outillage perfectionné et sachant faire les étampes. 59

Adresser les offres s. **W 271 J** à l'Agence de Publicité **Haasenstein & Vogler, St-Imier.**

Qui fabrique
le mouvement 13 lig. ancre pour boites américaines? (Hc276C)

Adr. offres **case 2910,** poste restante, **Chaux-de-Fonds.** 71

Un fabricant d'assortiments Roskopf 68
entreprendrait
encore régulièrement quelques grosses par semaine. Ouvrage fidèle et régulier. S'adresser sous initiales **E 371 J** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, St-Imier.**

Fabrication d'horlogerie
genres petites pièces bon courant,
mobilier et outillage
en parfait état d'entretien,
clientèle,
sont à **REMETTRE** pour cause de départ. H 274 J

S'adresser à M. **Chopard-Schott, St-Imier.** 63

A vendre
un lot de montres savonnette 0,800, cuvette métal, 17 1/2 lig., 3/4 platine dorées et nickelées, genre pour la Chine à un prix raisonnable. 87

S'adresser à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.**

FABRIQUE d'AIGUILLES DE MONTRES
Etablissage et exportation
Vve d'EUGÈNE MONNOT
La Chaux-de-Fonds 86
47, Rue de la Serre, 47
Aiguilles Louis XV et à pierres. Contrepoids. Spécialité d'aig. Japon, dessins variés. Poires, Breguet et Fleur de Lys. Gde et pte Quantièmes. Poires massives pour les Indes. Chronographe. Roskopf. Petites et grandes secondes.
Prix sans concurrence.

M. KOHN
de BERLIN
sera à l'hôtel de la *Fleur de Lys*
à la Chaux-de-Fonds
lundi et mardi 29 et 30 courant.

Achat au comptant
de lots de montres genre allemand. (Hc 334 C) 85

Imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** (R. Haefeli & Cie), **Chaux-de-Fonds.**